

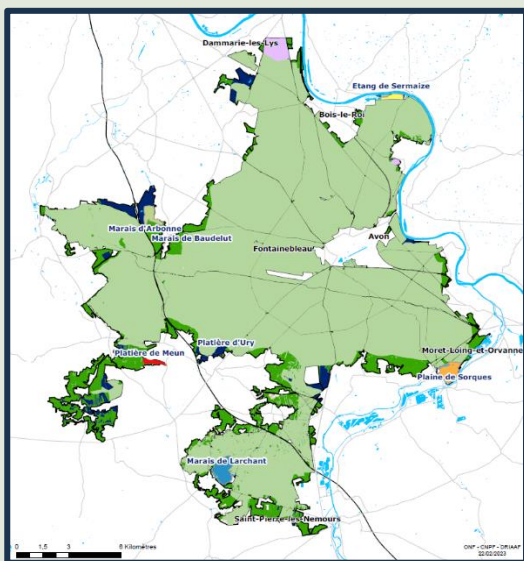
Massif de Fontainebleau

SITE NATURA 2000 - FR1100795 et FR1110795

MASSIF DE FONTAINEBLEAU, C'EST QUOI ?

Site de 28 000 ha classé Natura 2000 depuis 2006, il abrite une mosaïque de milieux naturels – vieux boisements, landes, pelouses, mares et chaos rocheux – qui en font un réservoir unique de biodiversité. Il accueille 24 habitats, 14 espèces animales et 17 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

La gestion du site, vise à concilier le maintien des habitats et espèces en bon état de conservation avec les activités humaines. Les principales actions menées portent sur la restauration des milieux ouverts et la protection des zones humides.



QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

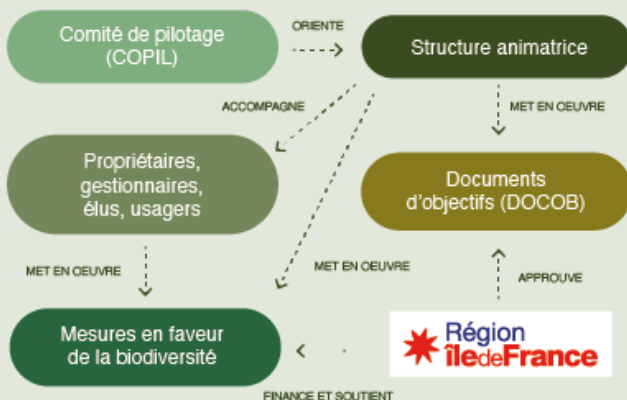
Lancé au milieu des années 2000, **le réseau Natura 2000 est né de la volonté de sauvegarder, à l'échelle européenne, les milieux naturels remarquables et les espèces qui y vivent.** Les sites sont classés soit pour protéger leurs oiseaux (Zones de Protection Spéciales, issues de la Directive Oiseaux), soit toute autre espèce animale et/ou végétale (Zones Spéciales de Conservation, issues de la Directive Habitats). Bien qu'étant la région la plus urbanisée de France, **l'Île-de-France compte 33 sites Natura 2000 qui représentent 100 848 hectares, soit 8 % de son territoire.**

LES ÉVALUATIONS D'INCIDENCE NATURA 2000

Si vous avez un projet pour votre parcelle, comme construire un bâtiment, créer un étang ou mener une activité agricole intensive, ce projet nécessite peut-être de passer par une évaluation d'incidence Natura 2000. N'hésitez pas à vous rapprocher d'un animateur du site Natura 2000 qui saura vous aiguiller sur la nécessité ou non de cette évaluation d'incidence. L'objectif principal est de préserver l'environnement tout en permettant un développement harmonieux de vos projets.

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Chaque site Natura 2000 est désigné par l'État. Il est ensuite piloté par un comité qui rassemble tous les acteurs du territoire. Ils élaborent conjointement un document d'objectifs qui fixe les actions à mener pour préserver les espèces et les habitats du site. C'est la Région Île-de-France qui est en charge du bon fonctionnement de l'ensemble des 33 sites de son territoire.



VOUS AUSSI, VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL ?

Plusieurs outils Natura 2000 sont à votre disposition :

La charte Natura 2000

Signée pour 5 ans, elle permet d'exonérer les propriétaires situés en zone Natura 2000 de la taxe sur le foncier non bâti en échange du respect d'engagements liés au site.

Le contrat Natura 2000

Financé par la Région et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), il prend en charge des travaux ou l'entretien de sites lorsqu'ils contribuent à leur conservation.

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Contrepartie financière versée aux acteurs agricoles en échange du respect d'un cahier des charges en faveur de la biodiversité.

FONTAINEBLEAU EN 2 ACTIONS

01

Suivi pluriannuel
de l'Engoulevent
d'Europe



© F. Annaboldi / ONF



© N. Fontaine / ONF

02

Conservation des
habitats ouverts par
le pâturage

ESPÈCES ET HABITATS DU SITE



**Grand Murin –
*Myotis myotis***

© M. Souche - ONF



**Circaète Jean-le-Blanc -
*Circaetus gallicus***

© Y. Massin



**Pique Prune –
*Osmoderma eremita***

© O. Vinet



**Dunes intérieures avec
pelouses ouvertes à
Corynephorus et *Agrostis***

© ONF



**Dicrane vert –
*Dicranum viride***

© O. Rose



**Hêtraies neutrophiles de
l'Asperulo – Fagetum**

© INPN

BESOIN DE PLUS D'INFOS ? CONTACTEZ-NOUS !



Adèle CASSIER (ONF)
Tél : 06.18.02.76.73
Courriel : adele.cassier@onf.fr

Guillaume LARRÈGLE (ANVL)
Tél : 01.64.22.61.17
Courriel : larregle@anvl.fr



Plus d'informations : natura2000@iledefrance.fr

